

**Conseil économique et social**Distr. générale
3 août 2026Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Commission africaine de statistique
Dixième session
Addis-Abeba (hybride), 21-23 octobre 2023

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Programme statistique de la Commission économique pour l'Afrique :
Questions statutaires**Rapport sur l'état d'avancement des recensements de la population et des logements****I. Introduction**

1. Le présent rapport couvre une période critique entre la fin de la série de recensements de la population et des logements de 2020 en décembre 2024 et le début de la série de 2030 en janvier 2025 en Afrique. Il demeure essentiel d'organiser des recensements de la population et des logements pour fournir aux pays africains des informations démographiques et socio-économiques fondamentales. Les données obtenues à partir de ces recensements sont cruciales pour planifier, programmer et suivre les engagements internationaux, régionaux et nationaux, comme ceux qui sont formulés dans le Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, et les cadres nationaux de développement. Les pays sont censés effectuer des recensements tous les 5 ou 10 ans.

2. À sa session de 2025, le Conseil économique et social a approuvé le Programme mondial de recensements de la population et des logements (2030), qui comprend un certain nombre d'activités visant à inciter les pays effectuer un recensement de la population et des logements au cours de la période allant de 2025 à 2034, et a appelé à soutenir pleinement le Programme.

II. Résultats de la série de 2020

3. Au début de la série de 2020, les pays africains ont entrepris d'effectuer au moins un recensement pendant la série, conformément à la résolution 2015/10 du Conseil économique et social intitulée « Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020) ». Ils ont aussi entrepris de passer d'un système manuel à un système numérique pour garantir l'utilisation de meilleures méthodes et de nouvelles technologies, qui amélioreraient la fiabilité et l'accessibilité des statistiques en temps utile et atténueraient les effets néfastes des situations d'urgence (conflits, pandémies, autres exigences, etc.).

* E/ECA/STATCOM/10/2026/1.



4. Durant la série, les pays ont entrepris d'effectuer un recensement numérique de la population et des logements, conformément à la recommandation formulée par la Commission africaine de statistique à sa septième session selon laquelle les pays devraient passer d'un système manuel à un système numérique et utiliser des méthodes améliorées et de nouvelles technologies dans leurs recensements de la population et des logements. Quarante et un pays ont pu effectuer leurs recensements et les 13 restants n'ont pas pu pour diverses raisons, notamment des contraintes budgétaires, la COVID-19 et la détérioration des conditions de sécurité liée à des conflits. Vingt-cinq pays ont dû reporter leurs recensements pour diverses raisons (élections présidentielles, déficits de financement et confinements liés à la pandémie de COVID-19, etc.).

5. Tous les pays qui ont entrepris des recensements numériques ont utilisé la technologie conçue pour accroître la fiabilité et l'accessibilité des produits de recensement et des autres statistiques en temps utile. Ils se sont efforcés constamment d'utiliser d'autres approches et technologies pour améliorer et le degré d'actualité des données et la diffusion des résultats du recensement, en tenant compte des coûts en augmentation constante des recensements de population. Durant les recensements numériques, la technologie mobile et Internet ont été utilisés pour saisir les données et les transmettre à des serveurs centraux. Dans le monde entier, les avancées dans les technologies de l'information et de la communication ont changé la manière dont étaient menés les processus statistiques opérationnels, habituels (création de districts de recensement, saisie, validation, traitement et diffusion des données, etc.).

6. La série de 2020 s'est déroulée dans un contexte technologique mondial en pleine mutation, ce qui a conduit la plupart des pays à adopter des approches et stratégies innovantes à chaque phase du recensement : cartographie, recrutement, formation, collecte de données, analyse, diffusion et utilisation des données. Certains pays ont encore utilisé la technologie pour le recrutement, la formation et les paiements en ligne, malgré les problèmes de connectivité et de couverture auxquels ils devaient faire face.

III. Élément central de la série de 2030

7. Les pays africains ont mis du temps à faire preuve d'innovation dans leurs opérations de recensement, ce qui a entraîné des retards dans la publication des résultats. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Office national des statistiques du Royaume-Uni les ont donc aidés à passer d'un système manuel à un système numérique, à l'aide de meilleures méthodes et des nouvelles technologies, afin d'accroître la fiabilité, le degré d'actualité et l'accessibilité de leurs statistiques. À cet égard, la technologie, qui a joué un rôle majeur dans la série de 2020, continuera à jouer un rôle majeur dans la série de 2030, qui couvre la période 2025-2034.

8. Durant la série de 2020, 11 pays africains, dont les trois plus grands, n'ont pas effectué de recensement. Cela signifie que plusieurs personnes sur le continent restent non recensées, ce qui rend difficile le suivi des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Il est donc essentiel que les personnes dans tous les pays africains soient recensées dans la série de 2030. Les recensements jouent un rôle crucial dans la production des statistiques officielles et la fourniture des informations fondamentales pour mesurer les indicateurs des objectifs de développement durable. Ils sont des éléments clés des écosystèmes nationaux de données et la source des dénominateurs de population pour les indicateurs. Fait essentiel, il convient de souligner que la bonne mise en œuvre des objectifs de développement durable dépend de la disponibilité de données fondamentales sur la taille, la croissance, la répartition

et les caractéristiques des populations aux niveaux local, national, régional et international.

9. Les pays africains devraient s'efforcer de passer progressivement des recensements par dénombrement à l'exploitation d'autres sources de données à des fins de recensement. À sa neuvième session, la Commission africaine de statistique a appelé les partenaires de développement à aider les pays africains à mettre à profit la série de 2030 comme phase préparatoire du passage à des recensements fondés sur des données administratives avant la série de 2040. L'utilisation des données administratives présente plusieurs avantages, notamment la production de données de recensement plus actuelles et plus fréquentes, la réduction des coûts et l'amélioration de la qualité et de la couverture des données. Toutefois, pour exploiter efficacement ces sources de données, il est nécessaire que l'état de préparation institutionnelle et technique repose sur une base solide.

IV. Lancement de la série de 2030

A. Pays anglophones et lusophones

10. Pour tous les pays anglophones et certains pays lusophones, la série de 2030 a été lancée à l'occasion d'une réunion régionale d'un groupe d'experts qui s'est tenue à Pretoria du 4 au 8 août 2025, à l'intention des organismes publics chargés du recensement de la population et des logements. La réunion a été organisée par le Centre africain de statistique de la CEA, en partenariat avec Statistics South Africa, le FNUAP, l'Office national des statistiques du Royaume-Uni et la Division de statistique. Elle avait pour objectif de préparer les responsables des recensements en vue de planifier les recensements et d'assurer leur bonne exécution, conformément aux lignes directrices internationales révisées pour la série de recensements de la population et des logements de 2030. La réunion s'est déroulée selon des modalités hybrides, avec 105 experts participant en ligne aux sessions de leur choix. Vingt-six pays africains – l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Burundi, Djibouti, l'Égypte, l'Eswatini, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, la Libye, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe – étaient représentés par des fonctionnaires de leurs instituts nationaux de la statistique ou de leurs organismes de recensement et de bureaux de pays du FNUAP.

B. Pays francophones et lusophones

11. Pour tous les pays francophones et certains pays lusophones, la série de 2030 a été lancée à l'occasion d'une réunion régionale d'un groupe d'experts qui s'est tenue à Lomé du 15 au 19 juin 2026, à l'intention des organismes publics chargés des recensements de la population et des logements. La réunion a été organisée par le Centre africain de statistique de la CEA, en partenariat avec Statistics South Africa, le FNUAP, l'Office national des statistiques du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Division de statistique. Elle avait pour objectif de préparer les responsables des recensements en vue de planifier les recensements et d'assurer leur bonne exécution de leurs recensements durant la série. À la réunion, les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements des Nations Unies, quatrième révision, ont été présentés, et une vue d'ensemble des ressources techniques disponibles sous forme de documents de référence destinés à appuyer les activités de recensement a été présentée aux participants. Cette réunion a également servi de cadre pour le partage de

données d'expérience et de pratiques nationales dans les activités de recensement, y compris les difficultés rencontrées et les innovations à mettre en pratique y afférentes. Des experts du recensement de 20 pays ont participé à cette réunion : l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap-Vert, le Cameroun, le Congo, les Comores, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Togo.

V. Documents de référence disponibles pour la série de 2030

12. Les documents suivants ont été élaborés en vue d'aider les pays à effectuer des recensements de qualité en temps voulu.

A. Lignes directrices pour le suivi indépendant des recensements en Afrique

13. Les Lignes directrices servent de cadre général pour un suivi efficace et indépendant des recensements, notamment en ce qui concerne le champ d'application, les stratégies d'échantillonnage, la structure organisationnelle, l'identification et la formation des experts, ainsi que les outils et protocoles nécessaires aux recensements. Les lignes directrices couvrent toutes les phases opérationnelles – avant, pendant et après le recensement – grâce à une observation structurée, à un échantillonnage représentatif et à des mécanismes de communication de l'information solides. Elles contiennent en outre des informations sur les meilleures pratiques concernant la composition des équipes, la formation, le suivi personnalisé, les normes éthiques et la communication systématique des informations, afin de garantir la transparence, la qualité des données et la crédibilité tout au long du processus de recensement. Elles permettront également aux pays de respecter les normes internationales et de renforcer la confiance des parties prenantes. Sont aussi évoqués dans les Lignes directrices divers aspects du processus indépendant de suivi et d'évaluation des recensements, y compris les procédures opérationnelles allant des dispositions administratives et logistiques à la planification, en passant par les ressources financières et les règles et réglementations, ainsi que des exemples d'utilisation du suivi indépendant dans trois pays, qui peuvent être adaptés en vue de leur utilisation dans d'autres pays.

B. Manuel du recensement numérique de la population et des logements (Manuel du recensement électronique)

14. Le Manuel du recensement électronique est un référentiel de données d'expérience, d'enseignements tirés et de bonnes pratiques de planification et de mise en œuvre des recensements numériques en Afrique durant la série de recensements de la population et des logements de 2020. Il permet aux instituts nationaux de statistique et aux autres partenaires de prendre connaissance de l'expérience acquise dans toute l'Afrique et de l'appliquer dans leur propre contexte de planification et de conception du recensement.

15. Le Manuel s'adresse aux agents chargés du recensement favorables à la mise en œuvre des recensements numériques de la population et des logements en Afrique, notamment les agents des offices nationaux de statistique, des organismes panafricains et des autres institutions favorables la mise en œuvre des recensements de la population et des logements en Afrique.

16. Plus précisément, le Manuel du recensement en ligne :

a) Présente l'expérience acquise dans la mise en œuvre des activités préparatoires et les enseignements tirés de cette mise en œuvre en vue d'un recensement numérique de la population et des logements en Afrique ;

b) Présente l'expérience acquise dans l'acquisition et l'utilisation d'appareils électroniques dans le cadre des recensements numériques de la population et des logements ;

c) Fournit des informations sur les principaux enseignements tirés de l'utilisation d'appareils électroniques et d'autres technologies et les problèmes que soulève cette utilisation (par exemple pour le recrutement en ligne) et sur la manière dont cette utilisation a une incidence sur le modèle économique du recensement ;

d) Met en évidence les domaines d'expertise de divers pays, dans lesquels leurs experts pourraient être sollicités pour fournir une assistance technique à d'autres pays dans leurs processus de mise au point des recensements ;

e) Fournit des orientations pour la planification de la série de 2030 en définissant les principaux domaines dans lesquels des travaux sont nécessaires pour appuyer la planification et la mise en œuvre des recensements en Afrique.

C. Rapport sur l'état de préparation du pays pour la série de 2030

17. Le Centre africain pour la statistique a procédé à une évaluation systématique dans tous les pays africains pour cartographier leur état de préparation opérationnelle et remédier rapidement aux déficits de capacités dès que possible. L'évaluation s'est appuyée sur une enquête exhaustive menée par la CEA à l'aide d'un questionnaire structuré sur l'état de préparation, à laquelle ont répondu 38 offices nationaux de statistique, ce qui a permis d'établir une base de référence diagnostique solide en vue d'un appui futur. Elle a montré que près des trois quarts des pays avaient fixé la date de leur recensement et que 22 pays avaient indiqué qu'au moins 50 % de leur financement provenait du gouvernement, ce qui représentait entre 90 et 100 % du financement total dans plus d'un tiers des pays. Le financement des recensements en Afrique se caractérise par une forte appropriation nationale et une dépendance importante vis-à-vis des financements publics nationaux, alors que les contributions du secteur privé et des institutions multilatérales restent largement inexploitées.

D. Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, quatrième révision

18. En vue de la série de 2030, la Division de statistique des Nations Unies a publié la quatrième révision de ses « Principes et recommandations relatifs aux recensements de la population et des logements ». La participation de la CEA et des pays africains à ce processus a été essentielle pour que la perspective africaine soit prise en considération. La révision actualise la version précédente des Principes et recommandations pour tenir compte des meilleures pratiques actuelles dans la planification, l'organisation, la réalisation et l'utilisation des recensements. Elle aborde des domaines comme l'utilisation des données administratives, l'intégration géospatiale, la planification d'urgence et l'assurance qualité. À sa cinquante-sixième session, la Commission de statistique des Nations Unies a approuvé la quatrième révision des Principes et recommandations, dans laquelle elle a souligné combien les recensements sont importants pour atteindre les objectifs de développement et

a encouragé les pratiques modernes, notamment le géoréférencement et l'utilisation des données administratives. Elle a aussi mis l'accent sur les normes de qualité et la diffusion des données en temps opportun. La quatrième révision fournit des orientations au niveau mondial pour la planification et la réalisation des recensements nationaux de la population et des logements pour la série de 2030, en tenant compte des différents contextes régionaux et de la diversité des capacités statistiques dans les différents pays.

E. Actifs numériques disponibles pour l'édition 2030

19. Les actifs numériques suivants ont été développés par le Centre africain pour la statistique et seront mis à la disposition des pays en vue de leur utilisation dans la série de 2030 :

a) Liste de contrôle pour la gestion du recensement : cette liste de contrôle a été élaborée pour faciliter la gestion et le suivi de la mise en œuvre de chaque phase du recensement et donner des indications sur le calendrier et la programmation des activités et des tâches lors de la réalisation d'un recensement numérique en Afrique. Cet outil, permettant d'assurer la bonne gestion des projets de recensement, est destiné aux organismes nationaux chargés de la mise en œuvre des recensements et doit être utilisé conjointement avec les « Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements » et le « Manuel des Nations Unies sur la gestion des recensements de la population et du logement » ;

b) Approvisionnement en tablettes : les pays bénéficieront d'un appui pour l'automatisation de leurs processus avec l'installation d'un logiciel de recensement spécifique sur les tablettes. Cela permettra de réduire la marge d'erreur humaine et d'économiser le temps et les ressources humaines nécessaires aux processus manuels. Les pays bénéficieront d'une aide pour planifier leurs flux de travail, leurs besoins en ressources et les caractéristiques techniques des tablettes. Ils recevront aussi un logiciel libre et des indications leur seront fournies sur la manière de le configurer en fonction du contexte local. Ils bénéficieront aussi d'une assistance et de conseils pour tester et lancer les procédures d'approvisionnement en tablettes ;

b) Tableau de bord de surveillance du recensement : les pays bénéficieront d'un accompagnement pour définir et élaborer des indicateurs de suivi du recensement propres à chaque pays pour leur tableau de bord de surveillance du recensement ; fixer l'espérance mathématique et les niveaux de tolérance de chaque indicateur ; tester et installer localement le tableau de bord en vue de son utilisation pendant le recensement. Les pays bénéficieront d'un soutien pour élaborer les processus qui serviront à utiliser le tableau de bord pendant le recensement, y compris la formation des utilisateurs du tableau de bord, la définition de mesures d'atténuation pour différents scénarios, ainsi que la mise en place de structures et de termes de référence pour des réunions opérationnelles régulières. Un tableau de bord doté de fonctionnalités similaires sera développé pour les enquêtes postérieures au recensement ;

c) Help desk : les pays bénéficieront d'une assistance pour personnaliser et mettre en œuvre une application de service d'assistance, y compris la collecte d'informations pour identifier les exigences locales applicables à l'application ; la personnalisation de l'arrière-plan de l'application pour tenir compte des exigences et processus locaux ; l'installation de l'arrière-plan ; la formation des utilisateurs à l'utilisation de l'application ; et le dépannage ;

d) Observation des opérations de recensement : une assistance technique dans le pays sera fournie pour l'observation du tableau de bord du recensement afin de repérer les problèmes numériques ou les problèmes de qualité et les résoudre en temps réel, d'apporter des modifications au tableau

de bord pour tenir compte des nouvelles exigences et de recenser les problèmes potentiels liés au recensement et d'y remédier immédiatement ou pendant le traitement des données ;

e) Boîte à outils pour la diffusion et la communication des données du recensement : les pays bénéficieront d'une aide pour l'automatisation de certains de leurs processus analytiques liés au recensement, ainsi que pour la communication et l'utilisation de leurs produits de recensement ;

f) Reconfiguration des tablettes : étant donné que les tablettes doivent être reconfigurées selon les paramètres d'usine après un recensement pour pouvoir être détruites ou réutilisées localement pour d'autres activités ou pour des recensements dans d'autres pays, une aide sera fournie sur plusieurs fronts (conseils sur la planification des flux de travail et les ressources nécessaires à la réinitialisation des tablettes, fourniture d'applications permettant de reconfigurer et de réinitialiser les tablettes, conseils pour configurer les logiciels en fonction des conditions locales, assistance pour tester et lancer les procédures de nettoyage et de réinitialisation, et indications et conseils sur les questions qui doivent être abordées lorsque les tablettes doivent être partagées avec d'autres pays).

VI. Comité africain de coordination des recensements

20. Différents bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux apporteront leur soutien à la bonne mise en œuvre des recensements de la population et des logements en Afrique pour la série de 2030. Par le passé, la communication et la coordination entre les organisations concernées, tant au niveau régional qu'au niveau national, se sont avérées insuffisantes, entraînant un manque de cohérence dans l'aide apportée, d'importants déficits de financement ou un financement en double de certaines tâches. Cela avait indirectement encouragé les pays à reporter des décisions et des activités essentielles concernant le recensement, dans l'attente d'un dispositif d'aide plus adapté. Il en était également résulté une surcharge des ressources limitées du pays hôte, mobilisées pour répondre à de multiples efforts de collecte de données quasi simultanés, ce qui s'était traduit par un mauvais enchaînement des activités, des occasions manquées d'institutionnalisation et la collecte de données dont la qualité était compromise. Ces problèmes se sont aggravés en raison de la raréfaction croissante des ressources financières destinées à financer les activités liées aux recensements de la population et des logements.

21. Le Comité africain de coordination des recensements a été créé conjointement par le FNUAP, la CEA, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, le Census Bureau des États-Unis et l'Office national des statistiques du Royaume-Uni, à la suite de l'appel lancé par le Conseil économique et social, dans sa résolution 2015/10 intitulée « Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020) » afin d'assurer la « coordination des activités des différents acteurs destinées à aider les États membres dans la mise en œuvre du Programme ». Le comité a été créé après le lancement de la série de 2030 en janvier 2025, en Afrique.

22. Pour cette série, la plupart des pays effectueront un recensement dont la conception sera similaire à celle de la série de 2020, mais dans le contexte de pressions accrues sur les ressources et d'une détérioration potentiellement croissante des conditions de sécurité. C'est aussi dans ce contexte que le Comité devra exercer son activité.

23. Le Comité entend :

a) Accroître la proportion de pays effectuant un recensement dans la série de 2030 ;

b) Renforcer la capacité des pays à dialoguer avec les utilisateurs et mettre à profit ce dialogue pour améliorer l'utilisation des données de recensement et l'accès à ces données en valorisant davantage les données qu'au cours des séries précédentes ;

c) Veiller à ce que les pays réfléchissent activement à la manière dont les processus de recensement peuvent être utilisés et reproduits pour améliorer d'autres opérations de collecte de données, et inversement ;

d) Veiller à ce que le coût et la qualité soient des éléments clés au moment de la conception et de la planification du recensement et s'efforcer de mettre au point de nouvelles méthodes ou d'affiner les méthodes existantes pour les processus existants fondés sur les technologies ou d'examiner les questions de coût et de qualité de manière plus transparente ;

e) Examiner les modalités de la série de recensements de 2040 et s'attacher à renforcer les capacités et la planification dans les pays qui ont commencé à mettre en place de nouvelles sources de données, méthodes et processus pour cette série, y compris l'utilisation, dans la mesure du possible, des données administratives dans la série de 2030.

VII. Soutenir les prêts et le partage de tablettes

24. Dans le passé, la CEA a mis au point un dispositif pour aider les pays qui n'avaient pas les moyens d'avoir des tablettes à s'en procurer. Le dispositif comportait deux volets. Le premier était une initiative de partage de tablettes dans le cadre de la coopération Sud-Sud, lancée par le président Uhuru Kenyatta et saluée comme une démonstration exemplaire de coopération Sud-Sud. Prenant la parole au moment du lancement, il a déclaré que l'initiative constituait une fusion rare entre le panafricanisme et l'ère de l'information. Dans le cadre de ce programme, des tablettes ont été partagées entre le Kenya et plusieurs pays, dont la Gambie, le Malawi, Maurice, le Sénégal et la Zambie. Le second volet était la banque de tablettes qui utilisait les ressources mobilisées par l'administration de la CEA par l'intermédiaire du Contrôleur de l'ONU pour acheter 22 500 tablettes qui avaient été mise à disposition des pays par roulement. L'Angola, la Namibie et le Togo ont pu recourir à ce dispositif pour leurs recensements. De plus, les tablettes se faisant rares à la suite de la pandémie de COVID-19, le Centre africain pour la statistique a aidé les pays à s'en procurer auprès de fournisseurs fiables en Chine et aux Émirats arabes unis, en négociant avec ces fournisseurs pour obtenir un traitement préférentiel compte tenu de l'importance des recensements pour l'Afrique. Des variantes de ce modèle seront à nouveau utilisées dans la série de 2030 pour que les pays puissent avoir accès à ces appareils.

VIII. Pierre angulaire du passage aux recensements fondés sur des données administratives

25. Pour jeter les bases des recensements fondés sur des données administratives, il convient de :

a) Mettre en place et appliquer les conditions requises pour les questions juridiques et éthiques : si l'on veut faciliter le passage à des recensements combinés ou fondés sur des données administratives, il est nécessaire de se doter d'un cadre juridique applicable à l'utilisation des données à caractère personnel provenant des registres à des fins statistiques ; de mettre en place une infrastructure et des capacités institutionnelles ; de collaborer de manière continue et efficace avec les parties prenantes, en particulier les gestionnaires de registres ; et de renforcer la confiance du public dans la confidentialité des données à caractère personnel. Les entités doivent veiller au

respect des règlements nationaux sur la protection des données et obtenir les approbations nécessaires pour le partage des données entre les administrations, le cas échéant ;

b) Répertoire et évaluer les données administratives et d'autres sources : cette phase nécessite une planification et une gestion approfondies, en collaboration avec les gestionnaires de registres et les utilisateurs de données. Les instituts nationaux de la statistique doivent répertorier et évaluer les registres existants dès les premières étapes du processus de planification ; évaluer la qualité de chaque source de données, sa pertinence pour la production d'informations obtenues à partir du recensement, et la couverture et la cohérence entre les différents registres ; et déterminer quelles sources (registres de base et registres spécialisés) seront utilisées pour le recensement, ainsi que toute autre source de données (par exemple recensement par dénombrement, enquêtes ponctuelles) qui servira à améliorer la qualité des registres existants ou à collecter des informations pour les variables manquantes non incluses dans les registres. La phase consiste aussi à analyser les concepts et les définitions des variables démographiques figurant dans les sources de données administratives, à comparer ces définitions avec celles qui s'appliquent généralement dans les recensements par dénombrement, et à déterminer si les éventuelles différences sont acceptables ou non, tout en assurant un juste équilibre entre les coûts, la rapidité d'exécution et les besoins des utilisateurs des données ;

c) Transformer les données administratives en registres statistiques (mise au point du couplage de données) : le processus de conversion des données administratives en registres statistiques est fondamental pour produire des résultats comparables à ceux d'un recensement. Pour opérer cette transformation, il faut mettre en place une série d'activités adaptées au contexte, en fonction de la solidité des registres de population existants d'un pays et d'autres sources de données administratives. Les pays disposant de registres de population existant de longue date peuvent mettre sur pied plus efficacement des registres statistiques de population. Toutefois, les pays dans lesquels les données sont moins fiables peuvent avoir besoin de recensements par dénombrement ou d'enquêtes ponctuelles. Les activités de base menées dans le cadre de cette transformation sont généralement les suivantes : a) l'élaboration de registres statistiques de la population ; b) la création de registres statistiques intégrés par le recoupement de différents registres, l'évaluation de la qualité des données et l'amélioration de la précision des registres statistiques intégrés ; et c) l'exécution de tâches de traitement des données (détection et suppression des doublons, mise à jour des dossiers administratifs (par exemple à l'aide des techniques de « signes de vie »), élimination des incohérences entre les dossiers administratifs, application de méthodes de vérification et d'imputation pour renforcer la fiabilité des données ;

d) Évaluer et gérer la qualité : la gestion et l'évaluation de la qualité constituent des processus indissociables que les instituts nationaux de la statistique mettent en œuvre tout au long des différentes phases de la transition. Pour mener à bien la transition, il est essentiel de mettre en place un système de suivi et d'évaluation continu de la qualité à chaque étape. Cela permet de mieux comprendre l'incidence de la qualité d'une phase donnée sur les phases suivantes et, en fin de compte, sur le résultat final du recensement. Le cadre de gestion de la qualité doit englober quatre éléments essentiels : la qualité des sources de données, la qualité des données d'entrée, la qualité des processus et la qualité des résultats. En évaluant systématiquement ces éléments, les instituts nationaux de la statistique peuvent améliorer la fiabilité et la précision globales du recensement.

IX. Assistance technique devant être fournie par le Centre africain pour la statistique

26. Le Centre africain pour la statistique s'est imposé dans les recensements numériques et est devenu le point de référence et un partenaire fiable pour les instituts nationaux de la statistique en Afrique.

A. Élaboration du cahier des charges du recensement

27. La CEA aide les pays à élaborer le cahier des charges du recensement, qui a pour objet de définir ce qu'est un recensement et d'exposer en détail les processus et procédures applicables aux recensements, avec une ventilation des activités selon différentes composantes du cycle du recensement et une estimation du budget total ventilée par principale composante ou étape clé.

28. La CEA aidera les pays africains à mettre en œuvre des recensements faisant appel à la technologie. Afin de faciliter l'utilisation de la technologie dans les processus de recensement, elle a développé des applications informatiques sur mesure, adaptées aux besoins propres à chaque pays. Compte tenu du succès de la mise en œuvre de ces applications dans la série de 2020, les demandes d'assistance pour la série de 2030 ont considérablement augmenté et la Commission s'engage à y répondre.

B. Enquêtes postérieures au recensement

29. La Commission aide les pays à réaliser des enquêtes postérieures au recensement pour leur permettre de garantir la solidité statistique et de produire des résultats du recensement de qualité, non pas seulement pour les résultats du recensement, mais aussi pour pouvoir être utilisés en permanence dans les projections démographiques.

C. Systèmes d'information géospatiale

30. La cartographie et la délimitation des districts de recensement sont déterminantes pour la bonne couverture d'un recensement. La Commission aide les pays à cartographier et à délimiter ainsi qu'à effectuer une analyse spatiale des résultats du recensement, qui jouent un rôle crucial pour garantir l'exactitude et l'exhaustivité du recensement et de son analyse. Les systèmes d'information géographique constituent un ensemble d'outils puissants à cette fin. En utilisant ces systèmes, les autorités chargées du recensement peuvent mieux planifier et délimiter les districts de recensement, garantissant ainsi qu'aucune région ne soit omise ou comptée deux fois. Les systèmes permettent d'analyser et de visualiser des données spatiales, ce qui permet aux organisateurs du recensement de définir les limites territoriales appropriées, d'optimiser les itinéraires du recensement et d'allouer efficacement les ressources. Grâce à l'intégration des systèmes d'information géographique dans les opérations de recensement, les autorités peuvent améliorer l'exactitude, la couverture et l'exhaustivité de leur recensement, ce qui permet en fin de compte d'obtenir un ensemble de données de recensement plus solide et plus fiable pour les analyses spatiales et autres, ainsi que pour la diffusion des résultats du recensement.

D. Renforcement des capacités du personnel chargé du recensement

31. Le personnel des instituts nationaux de la statistique sera formé à l'utilisation des nouvelles technologies, y compris les applications développées par la CEA pour les opérations de recensement, dont la cartographie.

X. Recommandations

32. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que la Commission africaine de statistique :

a) Encourage les pays à procéder à des recensements numériques durant la série 2030 ;

b) Encourage les pays à adopter des approches et stratégies innovantes à chaque phase du recensement, depuis la cartographie, le recrutement et la formation jusqu'à la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données. Des approches innovantes, telles que les recensements hybrides, doivent être envisagées pour les zones de conflit que les agents recenseurs ne peuvent pas atteindre pour des raisons de sécurité. Il est possible d'adopter des méthodes de recensement mixtes, soigneusement planifiées, résultant de la collecte simultanée de données selon la méthode traditionnelle et par Internet, ainsi que des recensements fondés sur les registres ;

c) Exhorte les pays à tirer parti des avantages offerts par un suivi indépendant du recensement pour toutes les phases de son déroulement, et ce, dès le début de la planification, et à y consacrer des ressources suffisantes ; à adopter des lignes directrices relatives au suivi indépendant des recensements en Afrique, dans le but de promouvoir le respect des normes internationales et des pratiques contemporaines en matière de recensement, tout en servant aussi de mécanisme régional visant à harmoniser les opérations de recensement sur le continent.

d) Demande que le Comité africain de coordination des recensements :

i) Rédige une liste de contrôle pour tester les systèmes de collecte de données numériques dans le cadre des opérations de recensement ;

ii) Élabore un cadre général complet d'assurance qualité dans l'ensemble des processus du recensement, qui soit adaptable et évolutif, afin que les responsables du recensement puissent le personnaliser et l'utiliser pour leurs propres recensements ;

iii) Mette au point un outil administratif générique de gestion des risques pour les opérations de recensement en vue de fournir aux instituts nationaux de la statistique en Afrique un outil dynamique permettant de recenser, d'évaluer et d'atténuer les risques ;

iv) Mette en place un portail unique commun pour toutes les ressources techniques relatives au recensement, y compris les questionnaires ;

e) Encourage les agents recenseurs dans tous les pays à demander la date de naissance (en plus de l'âge) durant le recensement, compte tenu de l'importance de cette variable pour le recoupement des données du recensement avec d'autres sources ;

f) Encourage les pays à créer un comité chargé d'examiner les thèmes du recensement propres à l'Afrique ; à prendre contact avec les points focaux de la CEA, de la Division de statistique des Nations Unies, du FNUAP et de l'Office national des statistiques du Royaume-Uni afin de bénéficier d'une

aide pour passer en revue les questions du recensement ; et à utiliser un questionnaire standard, dans sa version courte ou longue, destiné aux ménages, compte tenu de la complexité liée à l'administration des deux types de questionnaires ;

g) Recommande que les pays renforcent leur culture de l'utilisation des données pour que les thèmes retenus soient transposés dans les politiques, tout en soutenant la production de notes d'orientation et l'inclusion de données sur les incidences ou implications stratégiques des résultats du recensement dans les rapports statistiques ;

h) Demande à la CEA et au FNUAP de finaliser la compilation des coûts par habitant de la série de recensements de 2020 pour tous les pays afin d'orienter les mesures prises pour mobiliser les ressources pour la série de 2030 ;

i) Demande qu'une meilleure formation à l'utilisation des tableaux de bord de suivi sur le terrain soit dispensée, ce qui permettra aux opérateurs de comprendre non seulement les caractéristiques techniques de ces tableaux de bord, mais aussi les informations qu'ils génèrent et la manière de réagir dans des scénarios spécifiques, par exemple en cas de faible taux de réponse. L'utilisation des indicateurs devrait faire l'objet d'un examen et les tableaux de bord devraient être rationalisés ou simplifiés afin qu'ils ne comprennent que les indicateurs qu'un institut national de la statistique serait en mesure de traiter activement durant le recensement sur le terrain ;

j) Recommande d'exploiter les outils d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique et d'autres technologies de pointe, pour suivre l'avancement des opérations de recensement et réagir instantanément aux anomalies ;

k) Demande à l'UNFPA, à la CEA et à d'autres partenaires du recensement de négocier avec les bailleurs de fonds afin de mettre en place un financement collectif et un seul mécanisme de gestion des opérations de recensement. Les pays devraient obtenir un soutien financier afin de se doter des infrastructures technologiques nécessaires à la mise en œuvre de solutions innovantes en matière de recensement ;

l) Demande aux organisations intergouvernementales, au FNUAP et à la CEA de favoriser la coordination et de fournir une assistance technique aux pays ; d'apporter un soutien dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour encourager le partage des connaissances et des ressources, notamment en matière de collecte de données en mode mixte et d'innovations numériques ; de promouvoir les mécanismes transfrontaliers pour partager les équipements et réduire le chevauchement des investissements coûteux ; et de tirer parti des plateformes stratégiques pour promouvoir et obtenir les ressources nécessaires à l'élaboration d'un programme de recensement en Afrique ;

m) Encourage les pays à renforcer les liens entre les systèmes de données sur la population et d'autres systèmes de données administratives et à mobiliser des ressources pour évaluer la couverture et la qualité de ces données, compte tenu de la nécessité de déterminer la raison pour laquelle les opérations actuelles de dénombrement de la population ne parviennent pas à rendre compte de manière exhaustive de la migration internationale ;

n) Exhorte les pays et les partenaires de développement à collaborer et à optimiser l'appui technique apporté à la mise en place de registres de population, notamment dans le cadre du Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, compte tenu du fait que la multiplication des systèmes nationaux d'identification constitue une excellente occasion de promouvoir ces registres ;

o) Soit conscient de la nécessité de remédier à la faible utilisation des sources de données administratives à des fins statistiques et donner des conseils aux pays sur le moment opportun pour remplir l'outil d'auto-évaluation de l'état de préparation à l'utilisation des données administratives pour le recensement.

XI. Conclusion

33. Il est urgent de donner aux pays les moyens d'adopter des normes internationales et des approches innovantes pour réduire les coûts et améliorer la qualité des données ; les pays devraient donc étudier des moyens novateurs de replacer les opérations de recensement dans le contexte plus large de l'écosystème des données. Les approches innovantes et les suggestions visant à réduire les coûts sont notamment les suivantes :

a) Cartographie : cela consiste notamment à utiliser d'autres sources de données pour réduire le volume de travail de terrain nécessaire pendant la cartographie, tout en donnant la priorité aux zones présentant les changements les plus importants et en adoptant l'intelligence artificielle géospatiale. Cela consiste aussi à adopter des approches hybrides efficaces par rapport au coût et plus sobres en ressources pour la cartographie des districts de recensement, telles que l'utilisation des empreintes des bâtiments obtenues à partir d'images satellite en accès libre et de l'outil de délimitation des districts de recensement validé par un échantillon de listes de recensement établies sur le terrain préalablement au recensement ; à utiliser les outils de délimitation des districts de recensement pour que la majeure partie du travail de cartographie soit effectuée au bureau et que les visites sur le terrain soient limitées à des fins de vérification uniquement, s'il y a lieu ;

b) Collecte multimodale de données : cela consiste à intégrer les entretiens téléphoniques assistés par ordinateur et les entretiens en ligne assistés par ordinateur à la méthode actuelle d'entretiens individuels assistés par ordinateur et aux entretiens sur papier dans les zones difficiles d'accès, afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité et la fiabilité des données. Il serait souhaitable que les pays qui envisagent d'utiliser les entretiens en ligne assistés par ordinateur dans le cadre de leur prochain recensement les utilisent dans une configuration multimodale mixte plutôt que de les utiliser comme une option à part entière ;

c) Surveillance au moyen de tableaux de bord : cela consiste à réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en mettant au point et de tenir à jour des tableaux de bord permettant une surveillance en temps réel, dotés de fonctionnalités avancées ;

d) Formation et recrutement en ligne : cela consiste à intégrer des plateformes de recrutement en ligne aux systèmes de gestion du recensement, à adopter les vidéos et d'autres outils d'apprentissage en ligne et à les utiliser de plus en plus pendant la formation pour réduire le nombre de séances de formation individuelles, et à automatiser les processus de recrutement ;

e) Analyse des données et rédaction de rapports : cela consiste à utiliser des outils d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique dans la vérification et le codage des données de recensement pour améliorer la qualité des données, leur analyse, leur visualisation et la rédaction des rapports ;

f) Adoption d'autres méthodes : en cas d'impossibilité de valider physiquement les résultats du recensement, il est possible d'utiliser d'autres mécanismes (validation facilitée à l'aide de l'intelligence artificielle, empreintes numériques des systèmes d'information géospatiale, image satellites, etc.) pour produire des estimations de la population dans les zones

difficiles d'accès. Il est également envisagé d'intégrer les données géospatiales aux données sociodémographiques obtenues à partir des recensements et des enquêtes pour modéliser des estimations démographiques pour chaque district de recensement ; d'utiliser un modèle de recensement hybride, qui associe l'imagerie à la modélisation statistique pour estimer la population dans les zones inaccessibles ; et d'utiliser des données administratives pour déterminer les estimations par modélisation de la population.

34. Les États ont mis en avant les domaines suivants dans lesquels un soutien technique sera nécessaire pour la série de 2030 :

a) Le renforcement des capacités sur la transformation des tableaux de bord de surveillance en temps réel du recensement afin de pouvoir les utiliser dans le cadre d'enquêtes menées après la fin du recensement ;

b) La disponibilité de spécialistes techniques dans le domaine de l'utilisation de la biométrie pour le recensement ;

c) La formation technique aux systèmes numériques et à l'utilisation de techniques de collecte de données (entretiens individuels assistés par ordinateur, entretiens téléphoniques assistés par ordinateur et entretiens en ligne assistés par ordinateur, et à l'utilisation des registres administratifs) ;

d) Le renforcement des capacités sur l'utilisation du système de traitement des recensements et des enquêtes (CSPro) pour la personnalisation et l'assurance qualité ; l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique ; la conversion des cartes et d'autres données géospatiales technologies géospatiales en format MBTiles ; l'intégration des données ; et l'utilisation des systèmes informatiques qui sont un rouage essentiel des opérations de recensement modernes.
